



ÉDITO

Saint-Didier-sur-Riverie, 2005, photo Olivier Nord

Sommaire

Quand l'habitat individuel devient projet collectif !..... p.2

À Mions, l'émergence difficile d'un habitat intermédiaire..... p.4

Le lotissement, quoi de neuf?... p.4

L'urbanisme touché par l'écologie p.5

Les enfants paysagistes de l'école du Mont Blanc à Rillieux-la-Pape..... p.5

Garder l'utopie d'être soi..... p.6

Les maisons de Georges Adilon (1960-1980)..... p.7

« Vingt-troisièmes Entretiens » du Centre Jacques Cartier p.8

Nouveaux logements La ville pré-figurée p.8

Grand Prix 2010 de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône p.8

¹ Jean Viard, *La Société d'archipel*, éditions Charles Léopold Mayer/éditions de l'Aube, 1994.

L'incohérence paysagère guette le péri-urbain. Qu'y pouvons-nous ?

Sauver l'essentiel et laisser les vides se constituer en pleins, sans que la juxtaposition des styles ne soit un problème. Les villes historiques se sont constituées ainsi de ces proximités, contiguïtés de bâtiments d'époques différentes et pourquoi ne pas accepter ce principe pour le développement de l'aire urbaine ? C'est oublier que la ville moderne, en instaurant la libération du sol, la vertu de l'espace vert, et la reine automobile comme vecteur d'échange à fait éclater les échelles de développement et susciter des désirs phagocytes : un terrain, une maison, un jardin tout à soi multipliés par le plus grand nombre. Nous savons que nous touchons aujourd'hui aux limites de cette opération un peu simple qui entraîne un développement tentaculaire bien que la notion de métropole s'installe dans nos esprits et laisse penser que l'espace sera toujours disponible, de plus en plus loin des centres ville.

L'interrogation sur la destination des vides des aires urbanisées de l'agglomération est donc essentielle si l'on veut préserver un équilibre des paysages et un cadre de vie qui ne ressemble pas à la ville mais qui reste acceptable pour toutes les catégories sociales et les tranches d'âge qui aspirent à ce mode d'habiter « la campagne ». Car nier ce phénomène dans un discours qui ne laisse place qu'à l'obsession de la densité, c'est nier le développement pavillonnaire qui se poursuit. Alors, plutôt correctement l'organiser et surtout le planifier. Si nous avons pris le virage des biotechnologies, en particulier appliquées au domaine du bâtiment, il est grand temps d'en appliquer les objectifs à la consommation de l'espace. Suppression des nuisances, protection et gestion de l'environnement et des terres agricoles, regroupement de l'habitat autour des services et

facilitation des communications par des réseaux de transports, le Grenelle de l'environnement dicte les mesures qui s'appliqueront dans les prochains schémas régionaux de cohérence écologique mais aussi encourageront à poursuivre les performances énergétiques des constructions déjà engagées.

Ce défi (car un énorme travail de sensibilisation, de conversion et d'investissement est à faire) s'applique à la métropole lyonnaise sur les périmètres à urbaniser, les corridors verts à valoriser, les terrains agricoles à protéger, les espaces naturels à conserver, afin que l'« archipel » cher au sociologue Jean Viard¹, qui se constitue, corresponde à une nouvelle définition d'une trame urbaine maîtrisée et d'un habitat individuel à reconsidérer.

Catherine Grandin-Maurin, directrice.





Quand l'habitat individuel devient projet collectif!

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation ; chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences » déclare le Code de l'Urbanisme dès ses premières lignes.

Toute nouvelle opération d'aménagement est une occasion à ne pas manquer pour concrétiser les orientations légales : « gérer le sol de façon économe, assurer la protection des milieux naturels et des paysages, promouvoir l'équilibre entre les populations des zones urbaines et rurales, rationaliser la demande de déplacements ». Et si le paysage traduit aujourd'hui davantage la marchandisation du foncier que les pratiques désirées par ses habitants, il n'en est que plus urgent de reconstituer une articulation entre ce paysage d'intérêt public et les multiples parcelles aux intérêts privés qui le constituent. Cette relation perdue peut se régénérer sous de nouvelles formes, peut-être plus culturelles que culturelles, portées par un projet politique et une stratégie de développement attentive à ses contextes.

À l'heure où l'*urbanus campestris* repeuple nos campagnes, quels modes de vie, ici et maintenant ? Questions vécues au quotidien : aller au travail, faire ses courses, accompagner les enfants... la distance au bourg n'est-elle pas dissuasive pour s'y rendre à pied, tout comme la voirie largement réservée à l'automobile ? Du reste, en quoi ce « centre-bourg » est-il encore un centre ? Jusqu'à où l'accélération du temps peut-il suppléer l'espace ?

Et pourquoi ne pas travailler sur place ? Apprendre à vivre ensemble tout simplement, à la faveur d'un Pédibus², de jardins partagés, d'un réseau de chaleur collectif, d'une mitoyenneté de maisons. Rapprocher les modes de vie, c'est aussi réduire l'intervalle qui les sépare pour le transformer en espace d'échanges. La compacité des implantations bâties peut y contribuer, même s'il est bien entendu que la densité ne résout pas l'ensemble des questions posées par l'aménagement des territoires. Il est en revanche établi que l'étalement urbain, lui, commence à poser beaucoup de problèmes, au point que la parole présidentielle le qualifie de « catastrophe »³, faisant écho au rapport critique du sénateur G. Larcher sur la gestion des espaces périurbains⁴.

Outre ses effets négatifs sur les modes de vie et l'environnement, cette urbanisation⁵ diffuse pourrait à terme remettre en cause l'indépendance alimentaire du pays⁶. En dépit de ses intentions, la loi SRU (2000) ne semble pas pour l'instant capable de maîtriser la « tartina » pavillonnaire et ses infrastructures collatérales. La balle est donc dans le camp du local, de l' élu, du technicien, et de l'habitant.

À leurs côtés, le CAUE met en place avec ses partenaires des dispositifs susceptibles d'ouvrir des alternatives

à la découpe purement foncière basée sur la seule maison individuelle : « commission lotissement », conseil aux collectivités, et mise en place de l'Engagement pour la qualité urbaine et environnementale des lotissements (2009).

Apprendre à lire l'architecture

Parallèlement à ces outils d'accompagnement pré-opérationnels, visant à clarifier et à faire émerger orientations et qualités du projet⁷, le CAUE propose des formations à l'intention des acteurs impliqués dans ces dossiers : sensibilisation à la culture architecturale et urbaine à l'intention des élus, des constructeurs, des instructeurs de permis de construire (en partenariat avec le CNFPT).



Une maison de « tradition industrielle »

techniciens



Un système de références communes se constitue alors, susceptibles d'alimenter les réflexions et d'engager une approche plus holistique, où le résultat obtenu dépasse largement la somme des interventions de chacun («intégrale Planung»).

Ainsi les élus et agents territoriaux de la Ville de Brignais s'engagent cet automne dans le cycle «Apprendre à lire l'architecture», qui alterne des ateliers thématiques (le bâti comme culture / la culture du bâti) avec des visites critiques d'opérations d'habitat groupé et d'architecture contemporaine en site ancien. Il s'agit de considérer l'architecture comme expression de la culture (modes de vie, techniques, histoire, organisation sociale et modes de production...), d'examiner les critères de la qualité d'un projet, de développer un argumentaire architectural, urbain et paysager basé sur des critères qualitatifs.

La Communauté de communes du Pays Mornantais envisage un cycle analogue, davantage centré sur l'urbanisme et la gestion économe du territoire : maîtrise foncière, formes de densification de l'habitat (groupé, intermédiaire), espaces publics...

Qualité des lotissements

Le CAUE poursuit également avec le CNFPT la formation «Qualité des lotissements» auprès des instructeurs de l'Application du droit des sols, de façon à compléter leurs connaissances réglementaires par une approche plus culturelle et sensible, basée sur la relation aménagement / paysage. Les premiers modules sont consacrés aux «fondamentaux», à une visite d'opération exemplaire, et à une analyse collective de dossiers instruits dans leurs propres services. La prochaine session se déroule sur deux

jours à Quincié-en-Beaujolais, où la commune envisage une extension du bourg. Cet atelier de projet inverse les rôles : c'est l'instructeur-stagiaire qui esquisse les principes d'urbanisation d'un site réel, après l'avoir arpenté et analysé le programme. Organisé *in situ* avec le soutien de la commune, ce stage permettra de prendre en compte les potentialités et les contraintes d'un site au regard de ses possibilités d'aménagement, et de tester la pertinence de différentes possibilités d'organisation spatiale favorisant la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Par le déplacement de point de vue ainsi proposé à l'instructeur, cet exercice vise à définir une méthode critique d'évaluation des dossiers d'aménagement, davantage orientée vers la médiation et l'établissement d'un consensus que sur la sanction du refus. Il s'agit de donner à l'instructeur les outils qui lui permettent d'engager un dialogue et une réflexion avec le pétitionnaire, voire d'esquisser des alternatives. C'est alors que la culture architecturale et urbaine peut être utile à la démonstration, afin de «démonter» les prêts-à-penser et de pouvoir convaincre à l'aide d'éléments objectifs (techniques, constructifs, historiques...), au-delà du strict juridique comme de tout jugement esthétique.

C'est bien d'un travail «critique» dont il s'agit, qui «passe au crible» les critères porteurs de qualité et de sens d'un projet. Cette critique est hiérarchisée et permet d'établir des priorités, donc d'engager les consensus nécessaires à tout accord partagé.

Jacques Sordoillet, chargé de formation.

Albigny-sur-Saône

Trois maisons en greffe de bourg ; Atelier VERA et BARRAND arch. ; 2006

La densification du bourg suivant ses principes morphologiques peut également réduire la consommation du territoire environnant.



Belmont-sur-Azergues, aménagement de la zone NA du vallon, scénario de composition initial, préétude CAUE du Rhône, 2000.

¹ hors agglomérations, la distance pour se rendre dans un commerce ou une école a augmenté respectivement de 29% et 22 % entre 1994 et 2008, et le temps pour s'y rendre de 17% et 9% (Étude INSEE « Dans les grandes agglomérations, la mobilité quotidienne des habitants diminue, et elle augmente ailleurs » 2009)

² mode de ramassage scolaire en forme d'autobus pédestre

³ M. Sarkozy, 25 janvier 2010, in « Paroles de Français » TF1

⁴ Sénateur Gérard Larcher ; Rapport d'information n°415 - 1997 / 1998 - Commission des Affaires économiques et du Plan

⁵ de 54000 hectares / an entre 1982-1992 à 74000 hectares / an sur 2006 - 2008, suivant l'enquête Teruti publiée fin 2009 in Agreste, Chiffres et données, n°208

⁶ Philippe Pointereau, bureau d'études Solagro in Le Monde du 09.02.2010

⁷ étymologiquement « qualis » en latin : « de quelle sorte, de quelle nature », ce qui qualifie, ce qui définit



À Mions, l'émergence difficile d'un habitat intermédiaire

Dans la ZAC du Centre à Mions, le projet d'un nouvel ensemble immobilier concerne la construction de 28 logements locatifs et 31 logements en accession sociale à la propriété.



Projet de logements collectifs et intermédiaires, ZAC du Centre à Mions, 2010, perspective © Agence Gachon

À l'issue d'un concours d'architecture propice au débat, l'agence Gachon a été désignée lauréate. Cette consultation a laissé apparaître une différence d'appréciation entre professionnels et maîtrise d'ouvrage sur la notion même de l'habitat intermédiaire. Les professionnels architectes ont apprécié la composition volumétrique d'un projet offrant des qualités d'espaces propres au concept de l'habitat intermédiaire : composition

architecturale de la façade principale exprimant des qualités et ambiances de l'habitat individuel grâce notamment à des terrasses intimes, en comparaison de l'expression plus collective du balcon filant d'un autre projet par exemple.

L'offre d'un « habitat intermédiaire » reste source d'interrogations nombreuses. Cet habitat, plus individuel que le logement collectif et plus collectif que le logement individuel, a fait débat lors de ce concours. Cette typologie relativement nouvelle pour la plupart des élus pose question ; avec une densité forte elle peut prendre l'expression d'un bâtiment collectif et avec une densité plus faible peut s'apparenter à des maisons individuelles groupées. Le programme, avec ses contraintes budgétaires, peut alors orienter le concepteur vers une typologie en particulier, tout comme le site et son environnement urbain, et la vision propre de chaque architecte sur ce type d'habitat.

Le projet retenu, d'un rendu graphique assez abstrait se démarquait des rendus

Programme de l'opération : un ensemble immobilier R+3 comprenant 28 logements locatifs, 31 logements en accession sociale à la propriété, stationnements en sous-sol et aménagements extérieurs.

Concurrents du concours : agence Régis Gachon, lauréat et agences JADE et ARCANE.

des autres projets plus proches de la promotion immobilière. Aujourd'hui, le permis de construire est déposé ; l'architecte Régis Gachon, a su être à l'écoute des demandes de l'OPAC et de la commune et montrer les potentialités et qualités de son projet. Cette opération devrait bientôt voir le jour et constituer une nouvelle référence stimulante sur le thème de l'habitat intermédiaire dont les exemples sont encore assez rares dans le Rhône.

Damien Gallet, architecte conseiller.

Retour aux sources sur l'habitat intermédiaire

Le 9 août 1974 une circulaire de la Direction de la Construction définissait « l'habitat social intermédiaire » par trois critères : la possession d'un accès individuel, d'un espace extérieur privatif égal au quart de la surface du logement et d'une hauteur maximale rez-de-chaussée plus trois étages. Après diverses expérimentations et réalisations dans les villes nouvelles de la région parisienne, ce mode d'habitat retrouve aujourd'hui une faveur grâce à l'économie de foncier, la variété typologique et l'urbanité qu'il facilite.

Christian Le Dain, directeur d'études.

CHARTRE

Le lotissement, quoi de neuf ?

Bilan mitigé sur les effets de la charte « qualité urbaine et environnementale des lotissements ».

Signée le 15 juin 2009 par 12 partenaires engagés dans la réalisation des lotissements dans le Rhône, la charte « Engagement pour la Qualité Urbaine et Environnementale dans le département » comprend un volet d'évaluation annuelle sur les bonnes pratiques et les résultats qu'on est en mesure d'attendre, une fois les intentions couchées sur le papier. Un an s'est écoulé et s'il est



Formation « Apprendre à lire l'architecture » pour les élus et agents territoriaux de la Ville de Brignais, 2010, photo S. Giagnorio

sans doute un peu tôt pour avancer des conclusions sur l'amélioration du paysage produit, compte tenu du temps nécessaire à la finalisation d'un lotissement avec ses maisons achevées (3 à 5 ans), on peut cependant douter de la bonne mise en route de la méthode préconisée dans la charte à laquelle pourtant les « 12 » ont souscrit. CAUE, DDT, SDAP, se sont livrés à un premier bilan interne quantitatif et qualitatif. S'il en ressort que c'est en périmètre protégé que des premiers efforts qualitatifs sont constatés, il n'en va pas de même sur le reste du territoire. De plus, la commission « qualité des lotissements » mise en place pour ouvrir un dialogue constructif entre lotisseurs, collectivités, professionnels géomètres, paysagistes... est en panne. Constat amer, le nombre de candidats à cette concertation est

en chute libre, les préconisations de la charte toujours des vœux pieux sur la nature des documents à produire. La commission serait-elle vécue comme une empêchuse d'aménager ? Ce serait acter d'une incompréhension totale car celle-ci est justement là pour régler les questions en amont et donc faciliter l'instruction.

Aussi CAUE, DDT et STAP ont-ils décidé de relancer une table ronde avec les signataires de la charte, d'améliorer la connaissance de celle-ci par une information locale plus ciblée avec les collectivités, de comprendre les freins, et entendre les difficultés à mettre en œuvre les objectifs de qualité recherchés. Rendez-vous en janvier 2011 pour cette rencontre.

Catherine Grandin-Maurin, directrice.

L'urbanisme touché par l'écologie

La loi dite Grenelle 2 a été publiée le 13 juillet 2010. Outre l'amélioration énergétique des bâtiments, diverses mesures touchent l'urbanisme.

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) sont chargés d'une "veille écologique" élargie (maîtrise de l'énergie, préservation des qualités de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, de la biodiversité, des continuités écologiques, des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, "des pollutions et nuisances de toute nature"...) (art.14). Ils prendront désormais en compte les trames verte et bleue définies dans des schémas régionaux de cohérence écologique pour enrayer la perte de biodiversité (art. 121); ces schémas comprendront l'analyse des enjeux, l'identification des espaces naturels, les corridors écologiques et cours d'eau, une cartographie des trames verte et bleue, les mesures contractuelles et celles prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques, pour les communes concernées.

Par ailleurs, l'évaluation environnementale est généralisée (art.16).

Au niveau local, les règles relatives au gabarit et à la densité d'occupation des sols pourraient être dépassées sur décision des conseils municipaux (art.20). Les constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevée, bénéficieraient d'un dépassement de 30%. La loi empêche de s'opposer à l'utilisation de matériaux, procédés ou dispositifs renouvelables..., sous réserve de prescriptions visant « la bonne intégration architecturale du projet dans le bâti existant et dans le milieu environnant » (art.12). La liste des dispositifs, procédés de construction et matériaux concernés sera fixée réglementairement. Les secteurs de protection patrimoniale sont exclus de cette disposition.



Anse maisons de ville, quartier Pré aux moutons

Les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) seront remplacées par des «aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine» (art. 28). Les ZPPAUP existantes avant la loi continueront à produire leurs effets avant d'être remplacées par des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine au plus tard, dans un délai de cinq ans. De plus, en cas de désaccord du maire ou du pétitionnaire à l'occasion d'une demande d'autorisation avec l'avis émis par l'Architecte des Bâtiments de France, le Préfet pourra substituer son propre avis (art.29).

La loi Grenelle 2 se veut un texte novateur, de refondation à maints égards, mais assurément il est complexe pour tous les acteurs, élus, praticiens ou consommateur-citoyens qui sont invités à revisiter progressivement leurs pratiques.

Christian Le Dain, directeur d'études.

Les enfants paysagistes de l'école du Mont Blanc à Rillieux-la-Pape

ENVIRONNEMENT



Le jardin de l'école du Mont Blanc, 2010, photos Anne Sottill

*C'est un jardin extraordinaire
loin de nos buildings et des passages cloutés
il y a des oiseaux qui tiennent un buffet
il y a des canards qui parlent anglais
je leur donne du pain ils remuent leur derrière
en m'disant thank you very much monsieur Trenet.*

Bien sûr, vous aviez reconnu au premier vers la célèbre chanson de l'enfant de Narbonne mais, saviez-vous qu'une instruction du 31 décembre 1847 encourageait déjà l'annexion d'un jardin aux écoles rurales? Développer une vision pédagogique transversale d'un jardin, favoriser les échanges entre élèves et professeurs et engager un processus de création et de gestion d'un jardin didactique ne date pas d'hier. Aujourd'hui, on parle de démarche écoformatrice, des valeurs environnementales et éducationnelles de la nature.

L'école du Mont Blanc à Rillieux et plus particulièrement une classe de CM2 a créé et mis en scène un jardin à l'entrée de l'école. Le projet développé sur une année scolaire a été divisé en deux séquences pédagogiques avec l'aimable

participation du service des espaces verts de la Ville de Rillieux-la-Pape:

- Proposition par chaque élève d'un projet présenté sous forme de papiers colorés, découpés et collés sur grand format, clin d'œil à Matisse suivie d'une présentation et d'une explication à l'ensemble de la classe de sa vision du futur jardin.

- La seconde séquence fut intégralement consacrée à la réalisation du jardin, vaste chantier pour ces petits jardiniers.

Toute la démarche jusqu'à l'achèvement du jardin a été conduite par Anne Sottill, architecte paysagiste mandatée par le CAUE du Rhône, qui, au cours des trois trimestres, a su remarquablement susciter chez les enfants l'émerveillement pour la

vie végétale sous toutes ses formes et encourager leur créativité et leur sensibilité, les guidant vers *L'homme qui plantait des arbres* de Giono. Ce jardin aux courbes contemporaines est fait pour être vu et admiré. Il se situe donc dans l'entrée de l'école pour accueillir les parents et les visiteurs. À la fin du mois de juin, les élèves, les enseignants, Anne Sottill et des représentants du CAUE du Rhône, de l'inspection académique et de la commune de Rillieux accueillent les parents d'élèves, en résonance avec les rendez-vous aux jardins des 4, 5 et 6 juin 2010, pour leur faire découvrir ce jardin que les enfants ont voulu extraordinaire.

Jean-Paul Brochot, pôle éducation.

Georges Adilon, artiste

HOMMAGE



Georges Adilon, 4/8/84, vue de l'exposition de 1984, photo Blaise Adilon

Garder l'utopie d'être soi

Fondateur du Nouveau Musée de Villeurbanne, Jean-Louis Maubant, décédé le 5 septembre 2010, avait participé, il y a quelques mois, à la mise en place de notre projet collectif d'événement-hommage entre la famille Adilon, la BF15, la Galerie des projets, le CAUE, le MAC, rendu à l'architecte Georges Adilon à partir du 16 octobre 2010. Nous avons voulu rappeler le critique d'art et d'architecture que fût Jean Louis Maubant par cet extrait de texte qu'il avait publié sur l'architecte qu'il affectionnait autant comme artiste peintre que bâtisseur.

La liberté, la vraie, se conquiert chaque jour un peu, et il y faut sans doute une vie complète parfois. Adolescent, choisir l'art plutôt que les filières familiales, plus tard ne pas s'attarder dans le succès parisien naissant et poursuivre son propre questionnement, se défier encore de la prégnance de ses propres amis, peintres de la tradition lyonnaise.

Ces dix années, de 1956-57 à 1967-68, si elles sont celles d'une libération, d'un évitement de tous les dangers, ne débouchent pas pour autant sur un itinéraire de certitudes, au contraire. Il reste à venir l'essentiel, ce chemin de la création, tout en allers et retours, en espérances et désespérances.

Les questions existentielles sont au détour de chaque tentative et l'architecture vient peu à peu jouer les contrepoints.

Il faut apprendre à apprendre, reconnaître les enjeux, garder le cap, même si *La Tourette* du Corbusier, d'un côté, et les *Expositions du Vide* d'Yves Klein ou de Tinguely, de l'autre, ont laissé de grandes balafres. Résister, résister pour de vrai, non plus à la tentation lyonnaise des plaisirs de la peinture, ou parisienne, entre galerie sécurisante et échappées vers l'architecture intérieure, toute de plexiglas colorés. Il s'agit bien d'affronter la peinture et son mystère d'envoûtement.

La rigueur est le seul recours face aux vertiges. Malgré Monet et les abstraits systématiques, la déclinaison des pins parasol a ses limites. Le passage est brutal. Il s'agit de se sortir des traditions de la « peinture/peinture », des querelles d'alors entre figuration et abstraction, des fascinations diverses. Se forger ses propres outils, son chemin propre.

Un papier choisi, le 130 x 92 cm offset de 170 gr d'Arjomari, le noir de la peinture glycérophtalique et le blanc du papier, l'abandon des outils traditionnels, pinceaux et autres couteaux, du châssis et de la toile, et surtout, la disparition de tout motif, de tout prétexte, voilà le départ d'une aventure dans un certain jansénisme d'attitude.

Mais demeurent les mystères. L'émotion, le beau, l'intuition, le geste - parfois la hargne - le calcul brouillé. La division du format ou sa multiplication vont venir à la rescousse et, puisqu'il le faut, le temps, les mois et les jours sont eux aussi réquisitionnés. Une peinture quotidienne comme un acte salvateur et, chaque jour, comme dans la vie, porter sa pierre d'angoisse ou de plaisir, de réussite et de doute.

Au total, une œuvre que son auteur découvre en premier, fragmentée, et paradoxale. À la simplicité du projet - un papier, de la peinture et des outils variés, un geste surtout - répondent des considérations inévitables sur l'inutile et la nécessité individuels, l'embaras du milieu de l'art, accoutumé aux produits de consommation ordinaire, les idéaux - s'il en reste - sur ce que devrait être l'art dans une société. Au-delà du geste, c'est LA geste qui est de retour.

L'œuvre d'Adilon est bien, en effet, de cet ordre, une épopée individuelle entre onirisme et volonté, chaque

jour construite et perturbée, évidente et incongrue. Pour les regardeurs que nous sommes, passé le désarroi, la leçon est rude. Ces simples déclinaisons de peinture nous rappellent que la recherche de soi devrait perdurer, que l'immanence reste une question, et que la métaphysique n'est pas réservée aux philosophes.

L'œuvre nous invite au dépassement, à la remise à plat de nos questionnements et, là encore, se croisent les paradoxes : rationalité du format et du temps, minimalisme de la préparation et puis totale immersion dans l'expressivité, l'aléatoire, la « gestique » diraient les musiciens, dans le refus d'une peinture à idées. Le résultat, ce sont ces peintures, ces installations qui nous rendent la liberté de l'émotion et nous renvoient à notre liberté d'être et d'être proches - ou non - de la vraie vie.

Aux batailles de la peinture, l'architecture semble répondre par la méticulosité, le dessin calme d'une grille ou l'envolée d'un béton. Les constructions de Georges Adilon ont, comme certaines peintures, la vertu de la générosité et sont attentives, elles aussi, à une grande qualité de vie, faite de simplicité, de lumière et de paix. L'architecte a trouvé très tôt la complicité essentielle du Père Perrot. Ensemble, ils cosignent, contre vents et marées, sur près de trente ans, les deux ensembles des Maristes, invraisemblables au regard de tout, et notamment de la réglementation. Un projet éducatif concrétisé architecturalement, autant dire l'audace humaniste et l'utopie au naturel.



Georges Adilon, sans titre, peinture, détail, 1996, photo Blaise Adilon



Maison Adilon, Brindas, 1960-1966, photo Blaise Adilon

Là encore, les préparations sont simplissimes. L'architecte prend en compte le terrain, la lumière, la fonction, et un geste, un matériau, une nécessité feront le reste. Une architecture d'ouvrier, humble et astucieuse, économe et élégante. On y retrouve les procédures de la peinture, le rôle du temps et du fragment, comme si toute l'œuvre d'Adilon se bâtissait ainsi dans un mélange de méthode et de fulgurance, pondérés par une viscérale conscience de l'humanité du temps.

Jean-Louis Maubant, Monographie, Georges Adilon, RMN 2001.



Poulaillier/Pigeonnier, Brindas, photo Blaise Adilon

à voir

EXPOSITION

Les maisons de Georges Adilon (1960-1980)

Exposition du 20 octobre au 18 décembre du mercredi au samedi de 13 h 30 à 18 h nocturne jusqu'à 20 h le samedi 18 décembre 2010 inauguration le samedi 16 octobre 2010 de 16 h à 20 h au CAUE du Rhône

Rencontre avec AMO Rhône-Alpes autour de la qualité architecturale de la maison, jeudi 4 novembre 2010 à 18 h. Sur inscription auprès d'AMO Rhône-Alpes: 04 72 74 60 19 - amo69ra@aol.com



Maison J., Francheville-le-Haut, 1976-77, photo Blaise Adilon

Cette exposition s'inscrit dans le cadre de l'événement hommage «Georges Adilon, artiste et architecte» organisé par le Lycée Sainte-Marie Lyon, le CAUE du Rhône (en partenariat avec Architecture et Maîtres d'Ouvrage Rhône-Alpes), la Galerie des Projets, La BF15 et le Musée d'art contemporain de Lyon, du 16 octobre 2010 au 15 janvier 2011. Cet événement, composé de quatre expositions, d'un film, d'une table ronde, de visites guidées et d'une rencontre professionnelle évoquera tour à tour le peintre, l'artiste et l'architecte; des espaces collectifs aux projets plus intimes, des objets aux maisons, des dessins aux peintures. Chaque exposition dessine le portrait d'un homme qui, par ses recherches libres et audacieuses, s'est imposé comme un artiste d'une rare fécondité. Programme général sur www.caue69.fr, www.sainte-marie-lyon.fr, www.galeriedesprojets.net, www.labf15.org, www.mac-lyon.com

Bioclimatisme et performances énergétiques des bâtiments

Armand Dutreix, Eyrolles, 2010

Les principes de la conception bioclimatique et les solutions architecturales et techniques induites qui évitent toute technologie complexe. Ces solutions découlent de 4 notions: le déphasage thermique, l'amortissement thermique, l'inertie thermique déportée et la gestion performante des flux d'air, explicitées dans un langage accessible à tout maître d'ouvrage et maître d'œuvre non-spécialiste de l'énergie.

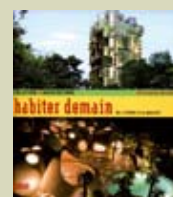


Habiter demain. De l'utopie à la réalité

Véronique Willemain, coll.

Anarchitecture, Éditions Alternatives, 2010

Les éco-quartiers, le verdissement des villes, les villages-urbains proposent-ils de véritables solutions d'habitat pour mieux vivre? Comment créer un cadre de vie qui permettra un développement durable et assurera la survie de la société? A travers réflexions, projets et réalisations, des architectes, urbanistes, designers, économistes, élus, promoteurs, sociologues, philosophes répondent à ces interrogations, pour habiter demain.



AJAP 2009-2010. Les albums des jeunes architectes et des paysagistes

Catalogue de l'exposition, Ministère de la Culture, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Archibooks, 2010

Présentation des travaux des 15 équipes lauréates de la session 2009-2010 des Albums; cette nouvelle promotion baptisée «Claude Vasconi» témoigne d'un attachement à interroger les questions contemporaines et les enjeux de demain ainsi que d'une grande rigueur constructive, soit, d'un intérêt affirmé et renouvelé pour l'essence même de leur métier comme un salutaire retour aux fondamentaux.



L'aménagement d'une traversée d'agglomération. Une démarche de projet

Coll. Références, Éditions du Certu, 2010

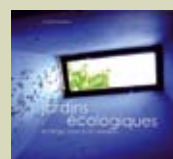
L'ouvrage décrit toutes les étapes d'une opération d'aménagement de traversée d'agglomération, depuis son montage jusqu'à son évaluation, en passant par son programme et ses phases de conception et de réalisation; il fournit aux chefs de projet, maîtres d'ouvrage ainsi qu'aux maîtres d'œuvre les connaissances indispensables, avec un cédérom d'accompagnement proposant exemples et outils de travail.



Jardins écologiques

Sophie Barbaux, TCI Interface, 2010-08-16

À travers une sélection de projets internationaux, réalisés ou non, et choisis pour leur pertinence, l'auteur démontre comment l'écologie par le biais de la conception paysagère est source d'expérimentations et de créations visant à sensibiliser, respecter, optimiser, recycler, requalifier ou biodiversifier.



Nouveaux logements / La ville pré-figurée

Cette rencontre¹, à l'occasion de l'assemblée générale du CAUE était destinée à mieux faire comprendre aux adhérents du Conseil, souvent élus de communes périurbaines ou rurales, les démarches d'urbanistes et architectes concepteurs de trois quartiers lyonnais: Confluence, la Duchère, la ZAC du Bon Lait, trois sites en profonde mutation qui transforment, chacun à leur façon, non seulement le paysage urbain mais aussi la façon d'habiter la ville.

Les intervenants ont insisté sur la nécessité de produire des schémas qui permettent de faire évoluer la ville, de conserver cohérence mais aussi souplesse. Une trop grande précision des documents d'urbanisme, un excès de contrôle sont des obstacles qui coûtent cher et empêchent de produire des quartiers et des bâtiments adaptés aux évolutions futures. Dans pour le quartier de Confluence, des bâtiments ont été conçus avec des rez-de-chaussée destinés au commerce qui pourront se transformer en logements.

L'articulation avec l'existant ne doit pas être imitation mais cohérence avec l'existant. Les nouveaux quartiers doivent avoir une identité, être l'occasion de créer une autre manière d'habiter. Ici, le mot d'ordre est « diversité » et production de logements innovants sur le plan énergétique, sur le plan des matériaux, qui offrent des formes nouvelles en fonction des contraintes climatiques pour réduire les charges supportées par les occupants. Une démarche tout à fait possible, rappelle Paul Belin, de l'association Habitat et Humanisme engagée dans l'opération sociale intégrée à l'immeuble Monolithe, au quartier Confluence.

Michel Deprost, journaliste,
rédacteur-en-chef du site www.enviscope.com

¹ Intervenants : Paul Blin, Habitat et Humanisme, Christian Devillers, architecte urbaniste, Bernard Paris architecte urbaniste, Clément Vergely, architecte, Hervé Vincent, architecte.



JOUR J

Grand Prix 2010 de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône

Le 8 novembre 2010, un jury d'élus, de personnalités de la culture, de l'architecture et du cadre de vie se réunira et dévoilera les lauréats de cette deuxième édition pour chacun des Prix :

- Prix Habitat assorti de 3 mentions Maison contemporaine / Habitat individuel durable, Logement collectif et intermédiaire, Habitat social
- Prix Architecture publique de proximité
- Prix Réhabilitation et création contemporaine
- Prix Aménagement urbain et paysager
- Prix Découverte
- Prix du Public, la réalisation préférée des votants.

à voir

Votez!



COLLOQUE

« Vingt-troisièmes Entretiens » du Centre Jacques Cartier

Logement adapté, une réponse au défi démographique et à l'évolution de la société

Le Département du Rhône accueille un colloque sur un thème qui entre dans le champ de ses compétences. Cette année, c'est le sujet de l'habitat adapté qui a été retenu en lien avec la démarche innovante lancée par le Rhône et APICIL sous forme de charte partenariale et de cahier des charges destinés à favoriser la production de logements permettant le maintien à domicile de personnes âgées, handicapées, malades dans le parc classique de logements social ou privé. Les questions techniques d'adaptation et d'adaptabilité des logements, intéressent particulièrement les conseils que le CAUE du Rhône peut donner à toute personne confrontée à cette question.

22 et 23 novembre 2010
À l'Hôtel du Département
29-31, cours de la Liberté, 69003 Lyon
inscription avant le 15 novembre
au Centre Jacques Cartier
26, place Bellecour 69002 Lyon
contact@centrejacquescartier.com

à consulter

<http://www.outils2amenagement.certu.fr>

Ce site a pour vocation de présenter au travers de fiches synthétiques, fruits de la collaboration entre la DGALN, le MEEDDM, le Certu et l'Aperau, les domaines interdépendants en matière d'aménagement des villes : habitat, politiques foncières, déplacements, urbanisme opérationnel, environnement, activités économiques, leurs acteurs, les procédures et outils dont ils disposent.

<http://www.trameverturbaine.com>

Site présentant le programme de recherche de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) sur les trames vertes urbaines 2009-2012 dans le cadre de ses travaux Villes Durables. Les objectifs du programme portent sur l'articulation des dimensions sociales et écologiques aux fins d'accroître la biodiversité en ville et de répondre à la demande de nature urbaine.

www.citedelenergie.ch

L'association « Cités de l'énergie »

met en œuvre le programme Suisse-Energie de promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables, qui mise sur la mobilisation généralisée des acteurs du territoire et propose aux communes adhérentes un label, des échanges d'expérience, des outils et conseils techniques ainsi qu'un soutien financier.

www.qualit-enr.org

Fondée par cinq entités professionnelles

nationales, Qualit'EnR est depuis début 2006, l'association française pour la qualité d'installation des systèmes à énergie renouvelable. Avec le portail des installateurs d'énergies renouvelables Qualit'EnR intervient pour la promotion de la qualité des prestations des professionnels, et gère des dispositifs de qualité et des règlements afférents aux appellations : « Qualisol », « QualiPV », « Qualibois », et « QualiPAC ».

6bis, quai Saint-Vincent - octobre 2010 - n°54
Lettre du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône.

Directeur de la publication :

Paul Delorme,
vice-président du Conseil général du Rhône, président du CAUE du Rhône.

Rédactrice en chef :

Catherine Grandin-Maurin,
directrice du CAUE du Rhône.

Comité de rédaction :

Jean-Paul Brochot, Nathalie Colonge,
Philippe Dufieux, Jocelyne Durand-Vallet,
Catherine Grandin-Maurin, Delphine Lavy,
Christian Le Dain, Jacques Sordoillet.

Ont contribué à ce numéro :

Michel Deprost, Damien Gallet, Jean-Louis Maubant (texte de 2001).

Maquette et mise en page : Créée, CAUE

Imprimerie : IDMM

Imprimé sur papier recyclé

Dépôt légal : octobre 2010

N° ISSN : 1621-210X

Trimestriel - 2500 ex. - Gratuit.

6bis, quai Saint-Vincent - 69001 Lyon

Tél. 04 72 07 44 55 - Fax : 04 72 07 44 59

E-mail : caue69@caue69.fr

Site : www.caue69.fr

Jusqu'au 1^{er} novembre 2010, participez au Prix du Public en votant pour votre réalisation favorite parmi les 30 présentées en ligne sur <http://grandprixarchitecturerhone.caue69.fr>

À gagner : des invitations à la cérémonie de remise des prix et des abonnements d'un an à la revue *Architectures à Vivre*. Un tirage au sort parmi les votants désignera les 20 gagnants.

www.caue69.fr

CAUE

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DU RHÔNE